



BULLETIN MUNICIPAL DE **SAINT-VAAST LA-HOUGUE**

Nouvelle formule . Janvier 2015

**UN PEU
D'HISTOIRE :**
le soldat
inconnu p.7

**AIDE AU
PERMIS DE
CONDUIRE**
p.15

**DOSSIER
SPÉCIAL
COMMERÇANTS**
p.21

SOMMAIRE



Mot du maire.....p.3

La mairie à votre service.....p.4



Interview de Fabienne Barbey.....p.5

Sports/associations.....p.6

Un peu d'histoire : le soldat
inconnu.....p.7

Réponses au questionnaire.....p.8

Tourisme et commerce local.....p.10

Finances.....p.11

Culture.....p.12

Affaires sociales : le Centre
Communal d'Action Sociale.....p.13

Nos jeunes : que sont-ils devenus ?.....p.14

Aide au permis.....p.15

Le port : bilan de l'année 2014.....p.16

Centre de débarque.....p.17

Travaux et projets.....p.18

Spécial commerçants.....p.20

Agenda 2015.....p.22

Portraits de conseillers municipaux.....p.23

Conseil municipal et Com. de communes.....p.24

Gazette Collège/Lycée.....p.26

24h avec un professionnel de Saint-Vaast.....p.27

Spécial associations.....p.28

Droit de parole.....p.30

Actualité.....p.31

QUESTIONS-RÉPONSES

Après la distribution du bulletin municipal de juillet 2014, plusieurs maraîchers, agriculteurs se sont posés des questions quant à la mise à disposition de leurs terres en vue « d'un tracé ébauché (ancienne ligne du chemin de fer) permettant une promenade sur le bord de la Saire avec une liaison vers Réville ». Ils souhaitent une réunion publique en vue d'échanger avec Monsieur le Maire, Jean LEPETIT, le Conseiller Municipal Délégué au Tourisme, Daniel SIMON et le Maire Adjoint aux Travaux, Gilbert PELLETIER.

Réponse de Monsieur le Maire : « en 2015, une réunion aura effectivement lieu où seront invités tous les acteurs du milieu agricole/maraîchage de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue et des élus concernés. »

Ont participé à la création et à la relecture de ce nouveau bulletin municipal :

Fabienne Barbey
Marcelle Leborgne
Yann Lepetit
Aurore Malézieux-Madoire
Annie Mottier

Conception graphique :
Arnaud Jardin

MOT DU MAIRE



« En cette fin d'année, trois dossiers majeurs ont déjà été mis en place. »

Jean LEPETIT
Maire de Saint-Vaast-
La-Hougue

Le début d'une nouvelle mandature reste un moment privilégié pour les élus qui viennent de prendre ou de reprendre les rênes de leur collectivité. La campagne électorale derrière eux, ils peuvent se mettre en ordre de marche pour réaliser le programme qui a été validé par les électeurs.

Nouvelle équipe veut souvent dire nouvelles figures, nouvelles pratiques et nouvelles ambitions...

C'est le cas, ici à Saint-Vaast-la-Hougue, où l'équipe municipale « new look » que vous avez choisie s'est tout de suite mise au travail. Bénéficiant de la présence de personnes aguerries à l'exercice, la nouvelle municipalité a pu être opérationnelle très rapidement.

En cette fin d'année, trois dossiers majeurs ont déjà été mis en place.

Le premier concerne le regroupement des écoles maternelles et élémentaires dans un même lieu. Évoquée depuis plusieurs années, la demande des enseignants et des parents a été exaucée. Le nouveau groupe primaire « Marcel Lepaysant » était fonctionnel pour la rentrée scolaire. Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont relevé le « Challenge » :

- Les adjoints au maire en liaison avec les membres des commissions scolaires et travaux qui ont imaginé, proposé et suivi le chantier

- les entreprises privées, le personnel communal administratif et technique qui ont exécuté parfaitement en un temps très court le travail demandé

- les enseignants et les parents d'élèves qui ont accompagné la démarche

Le résultat, au service des élèves, a été à la hauteur de nos espérances. Lors du dernier conseil d'école, la communauté

éducative toute entière a tenu à exprimer sa satisfaction pour la qualité du travail accompli.

Le second a trait à l'aménagement du centre de débarque qui a été réalisé dans les délais impartis. D'un montant de trois cents mille euros, financé à 80 % par la communauté économique européenne, c'est un élément vital pour pérenniser le devenir de la pêche sur notre commune.

Face à une conjoncture toujours aussi incertaine, les professionnels de la mer doivent voir dans cette réalisation, la volonté farouche de la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue de soutenir la filière.

Le troisième concerne l'aide au permis de conduire pour les jeunes qui est désormais une réalité sur la commune. Même s'il a fallu procéder à quelques ajustements, la mesure a été débattue et votée par la grande majorité des conseillers municipaux lors du conseil municipal du 15 septembre 2014.

Tout jeune saint-vaastais peut désormais bénéficier d'une aide de 400 € pour l'obtention du permis de conduire en contrepartie d'une implication de 20 heures dans le monde associatif. Déjà expérimentée par plusieurs jeunes, cette décision semble répondre positivement aux attentes de la jeunesse.

Le bulletin que vous êtes en train de parcourir a été revisité afin de le rendre plus attractif. Une approche plus dynamique vous est proposée permettant de mieux appréhender nos décisions et notre vision pour l'avenir de Saint-Vaast-la-Hougue.

A l'heure où les fêtes de fin d'année se profilent, permettez-moi, en mon nom personnel et celui de la municipalité de Saint-Vaast-la-Hougue, de souhaiter à chacun et chacune d'entre vous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2015.

INFOS PRATIQUES

INTERVIEW

La mairie à votre service

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h	13h30 - 17h
Mardi	9h-12h	13h30 - 17h
Mercredi	9h-12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h-12h	13h30 - 17h
Vendredi	9h-12h	13h30 - 17h
Samedi	10h-12h	(Etat civil)

Infos pratiques :

- **Jour du marché :**
le samedi matin
- **Jour et heure de la messe :** le dimanche à 11h

Assistante Sociale

Mme HASSIMO

Tél : 02 33 21 74 00

Le lundi, de 14 h à 16h au bureau PMI (Espace Vauban), sur RV auprès du centre médico-social de Valognes

Assistant Social des Pêches Maritimes

M. Lehericey

Tél : 02 33 23 33 15

Le mardi matin (Salle des permanences, Espace Vauban) sur RV auprès du secrétariat des pêches maritimes de Cherbourg

Fédération ADMR

Mme PERROTTE

Le mercredi, de 10 h à 12 h, salle des permanences, Espace Vauban.

Sans RV

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Du 15 juin au 15 septembre : Lundi et vendredi

Du 16 septembre au 14 juin : Lundi, mercredi et vendredi

Le ramassage s'effectuant de très bonne heure le matin, les sacs devront être sortis la veille au soir à partir de 19h (en aucun cas les sacs poubelle ne doivent être sortis ni laissés sur les trottoirs dans la journée).

DÉCHETTERIE D'ANNEVILLE EN SAIRE :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Le 1er mardi de chaque mois.

COLLECTE DES CARTONS:

Le 2ème mardi de chaque mois.

IMPORTANT ! Pour pouvoir bénéficier de ces ramassages, il est impératif de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie le lundi, dernier délai.



Fabienne BARBEY

Adjointe au maire en charge de la communication

Comment améliorer la diffusion de l'information ?

- Campagne contre le placardage sauvage d'affiches polluant l'environnement visuel
- Création de panneaux d'affichage dans les différents quartiers
- Édition de questionnaires pour connaître votre opinion (en réponse au 1er questionnaire paru avec le dernier bulletin, un condensé des réponses aux questions se trouve dans ce bulletin)
- Dépoussiérage du Bulletin Municipal (BM) avec changement de l'ergonomie et de la disposition des articles.

Pourquoi changer la disposition du Bulletin Municipal ?

Dissociation de la partie «Associations» de la « Vie des Élus » en les présentant dans 2 livrets différents

Quel impact financier cela a-t-il de faire 2 brochures ?

Aucun, au contraire, une grosse partie du travail ayant été réalisée bénévolement par l'ensemble de l'équipe. La mise en page, la pagination, la rédaction des articles, la recherche de témoignages, les interviews, les photos, l'impression... tous ces travaux ont été faits de concert avec l'équipe Communication et les Élus, et je les en remercie.

En quelques mots, en quoi consistent les 2 livrets ?

Le 1er livret consacré seulement aux associations permet de mieux les mettre

Pour cette mandature, M. Le Maire m'ayant nommée adjointe en charge de la communication, j'ai souhaité instaurer quelques règles de base pour améliorer le dialogue entre élus et résidents saint-vaastais.

Pour ce faire, dans un 1er temps, je me suis entourée d'une équipe composée de quelques conseillers municipaux, de bénévoles d'une association et d'Estelle Hamel, Directrice Générale des Services, pour m'aider au quotidien car la communication est un domaine très vaste. Nous nous sommes posés toutes ces questions :

Quelles sont les priorités données ?

- Éviter le gaspillage de papier, les convocations et dialogues des élus se font par mail
- Rester « tendance jeune » avec création d'une page Facebook par Adèle Bellamy-Aubaud, conseillère municipale, permettant d'avoir toutes les informations du quotidien local
- Renforcer le site internet de la ville avec plus d'informations relatives à la vie saint-vaastaise avec collecte de documents, photos, affiches..., auprès de la population.

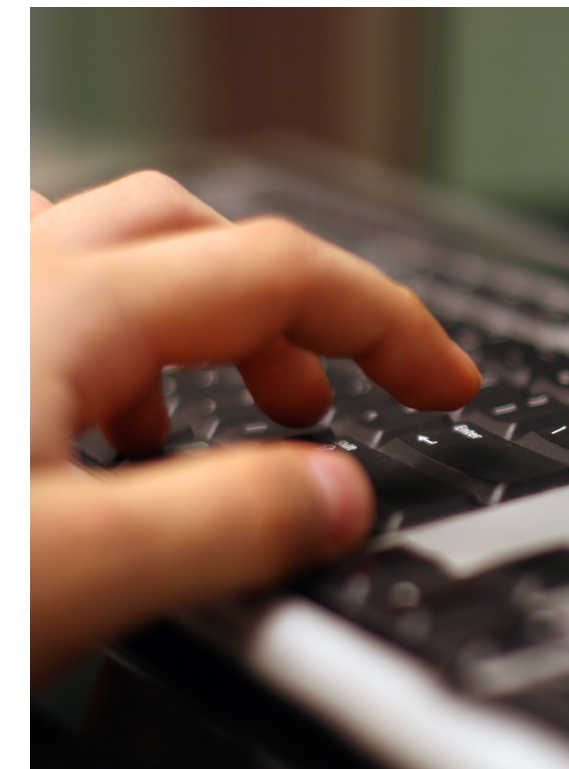
en valeur pour : retrouver facilement les informations communiquées, présenter le monde associatif par ordre alphabétique, participer au travers leur article à leur vie associative en racontant un fait ou événement.

Le 2nd livret, plus administratif, permet de prendre conscience du rôle et des fonctions de chaque élu et de ce qui se passe dans notre commune au quotidien (travaux de rues, infrastructures, tourisme, port, culture, sport, finances, postes occupés par les élus au sein du conseil municipal, horaires d'ouverture de la mairie et de la déchetterie, condensé des décisions prises lors des Conseils municipaux et communautaires, interviews de commerçants et de jeunes.

Pour conclure, un grand merci à chaque acteur pour sa participation à la rédaction de ce nouveau BM,

en particulier à Edmond Thin pour son implication dans notre page Histoire, à Yann Lepetit pour nous avoir guidé dans nos recherches, à Annie Mottier & Aurore Malézieux-Madoire pour leur participation active lors de nos réunions, aux associations pour leur implication et leur engagement, aux conseillers municipaux pour la rédaction de leur article, à Mr Le Maire pour la confiance qu'il m'accorde lors de mes prises de décisions.

Grâce à l'aide apportée par toute



l'équipe lors de la réalisation de ce BM, il a été possible de faire 20% d'économie par rapport aux années précédentes, ce qui n'est pas négligeable car nous nous devons, en tant qu'élus, d'être exemplaires en terme d'économie, par respect pour tous les citoyens que nous représentons.

Adresse mail : saintvaast.bulletin@orange.fr

Site internet : www.saintvaast.fr

Page Facebook : Saint-Vaast-Com

SPORTS/ASSOCIATIONS

Zoom sur la vie associative à St-Vaast

Philippe Le BORGNE
Adjoint aux associations



Comme je l'ai déjà signalé lors de bulletins précédents, la ville de St-Vaast dispose d'un riche tissu associatif. Au 1er novembre, notre commune comptait officiellement 41 associations. Certes 4 ou 5 d'entre elles sont plus ou moins « en sommeil », même si ce statut de « mise en sommeil » n'est pas reconnu par la DDSC (direction départementale de la cohésion sociale, anciennement DDJS) ni par la sous-préfecture de Coutances qui sont en charge des associations. Les autres sont par contre plus ou moins actives. Si nous essayons de classer ces différentes associations par catégories, nous pouvons considérer que nous avons 12 associations sportives – que nous réunissons chaque année au mois de juin pour la remise des challenges – et 6 associations culturelles au sens large (cette classification est assez arbitraire). La vingtaine d'associations restante intervient dans des domaines divers et variés. Plusieurs associations sont des associations qui ont un rayonnement plus ou moins cantonal, en particulier les associations sportives.

La municipalité de St Vaast soutient ces associations à différents niveaux. Tout d'abord en leur octroyant une subvention annuelle de fonctionnement qui tient compte de leur nombre d'adhérents mais surtout des dépenses qu'occasionne leur activité. Nous essayons d'être aussi objectifs que possible et d'apporter notre aide financière en fonction des ressources de la commune. Certains trouveront toujours que ce n'est pas suffisant et que leur association est défavorisée

par rapport à d'autres. Qu'ils sachent que la commission finances étudie toutes les demandes avec le plus grand sérieux avant de proposer ces subventions au conseil municipal qui les entérine ou non.

J'en profite ici pour rappeler qu'une demande de subvention motivée doit être adressée chaque année à la mairie et que les subventions ne sont versées qu'une fois tous les documents demandés par la mairie fournis.

Nous aidons aussi financièrement nos associations pour des manifestations exceptionnelles (ex : Festival du livre, Festival Terre de Marins,...).

L'aide de la ville ne se limite pas à ce soutien financier. Nous apportons aussi régulièrement l'aide des services techniques lors des manifestations organisées par les associations.

Il faut savoir également que la ville met gratuitement à la disposition de la plupart des associations des locaux administratifs, des locaux pour la pratique de leur activité ou des locaux de rangement. Les salles René Mercier, Max-Pol Fouchet, Sérénini et des fêtes sont « surbookées » durant la semaine (elles sont aussi gratuites pour les organisations des associations les week-ends) de même que les deux gymnases. Nous prêtons également six petits bureaux et une salle de réunion à l'intérieur de la maison des associations située dans l'Espace Vauhan. Pour le stockage, nous louons un hangar dans lequel plusieurs associations rangent leur matériel. Certaines d'entre elles estiment que ce n'est pas satisfaisant et qu'il n'est pas facile de

partager un espace.

Nous comprenons ces remarques mais la disparition des anciennes écoles qui abritaient plusieurs associations dans des locaux bien séparés est difficile à compenser. La ville de St-Vaast ne dispose pas de locaux vacants adéquats. La municipalité essaie d'aider les associations dans la mesure de ses possibilités mais celles-ci ne doivent pas tout attendre de la commune, en particulier pour la mise à disposition de locaux. Elles peuvent aussi chercher des solutions de leur côté. Nous savons que beaucoup attendent le déménagement des pompiers afin de récupérer la caserne actuelle. La municipalité devra envisager l'avenir de ces locaux, leur utilisation, tout en sachant que toutes les demandes ne pourront être satisfaites, qu'il y aura forcément des déçus.

Pour conclure, la ville est à l'écoute de ses associations. Nous mettons un point d'honneur à assister aux Assemblées Générales mais nous tenons à rappeler que la moindre des choses pour une association est de nous y convier. De même, nous rappelons que chaque association est tenue d'organiser des assemblées générales régulières et d'informer la sous-préfecture des changements éventuels intervenus en leur sein. Cela nous éviterait de recevoir fréquemment des coups de fil des instances de l'État pour nous demander des renseignements sur des associations qui n'existent plus depuis près de 30 ans !

LE PORT

Bilan de la saison 2014

La saison 2014 a été quasiment optimale dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue avec une météo excellente de juin à septembre et l'effet du 70ème anniversaire du Débarquement en Normandie. Logiquement, la fréquentation a augmenté de 12,2% par rapport à 2013 (chiffres arrêtés au 30 septembre). Concernant les nationalités des plaisanciers en passage, les bonnes conditions météorologiques estivales ont permis aux flottes néerlandaises (+ 33,9%) et belges (+ 10,3%) de faire escale au port de Saint-Vaast-la-Hougue tout au long des mois de juin à août.

La fréquentation des britanniques est également bien remontée cette année (+ 10,5%). Cela est dû à un grand nombre de rallyes organisés pendant les mois de mai et juin (certainement un effet du 70ème anniversaire du Débarquement).

Le nombre de nuitées pour les bateaux français a lui augmenté (+ 9,6%) même si le mois d'août aurait pu être meilleur avec une première quinzaine décevante en raison d'un coup de vent la semaine précédant le 15 août.

Comparatif du nombre de nuitées en passage

	2014	2013	Différence
France	3129	2856	+ 9,6%
Royaume Uni	1666	1508	+ 10,5%
Pays-Bas	703	525	+ 33,9%
Belgique	352	319	+ 10,3%
Allemagne	106	100	+ 6,0%
Autres	66	58	+ 13,8%
TOTAL	6022	5366	+ 12,2%

Pour les séjours mensuels (supérieurs à 30 jours), le nombre de nuitées arrêté au 1er octobre est de 5730 nuitées soit 6% de moins que l'année dernière à la même période. Cette légère baisse estivale sera compensée par les nuitées des bateaux de Grandcamp-Maisy qui hivernent à Saint-Vaast-la-Hougue en raison du dévase-ment de leur port.

Pour les contrats à l'année, nous avons actuellement 651 navires dans le port et 106 bateaux inscrits sur la liste d'attente dont 50 dans la catégorie des 5 à 6m.



Gilles AUGER
Adjoint aux Affaires
maritimes et portuaires

Extension du système de vidéosurveillance

Afin d'améliorer la sécurité des bateaux et des installations portuaires, le système actuel de vidéosurveillance a été étendu et rénové. Les 2 caméras « dômes » du bureau du port ont été remplacées par du matériel plus actuel et un grand réseau de caméras fixes a été ajouté. Celles-ci surveillent en continu les équipements portuaires (stations gas-oil, zone technique, déchetteries portuaires,...) ainsi que les accès aux passerelles de chaque ponton. Le but de cette extension du système de vidéosurveillance est d'être dissuasif vis-à-vis des incivilités et petits délits qui peuvent avoir lieu dans les environs du port. Le marché a été attribué à la société 2AD pour un montant de 49 000 € HT.

CENTRE DE DÉBARQUE

Aménagement d'un bâtiment pour la débarque des produits de la pêche

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet tel que défini a pour objet la transformation d'un bâtiment conchylicole existant, sis 10 Rue des Vents d'Ava à Saint-Vaast-la-Hougue en centre logistique de débarque.

Le bâtiment existant en bon état sera aménagé de façon à satisfaire les exigences réglementaires, à savoir :

- réalisation d'une pesée,
- information statistique (débarque et note de vente) transmise au Centre de Marée,
- fourniture de glace,
- site de débarque aux normes sanitaires.

Fonctions assurées par le centre logistique de débarque :

- pesée sur une borne en libre service, interconnectée avec le Centre de Marée de Cherbourg dans le cadre d'une convention liant le centre logistique de débarque au centre de marée de

- *stockage tampon en chambre froide (température modulable de 0/2°C et 6/8°C),*
- *dispositif d'impression des documents de transports et documents prévus par la réglementation relative à l'activité de pêche,*
- *vidéosurveillance du local,*
- *contrôle des accès permettant un libre service pour les usagers identifiés (Pêcheurs et acheteurs).*

Le centre de débarquement sera opérationnel fin 2014.

FINANCEMENT DU PROJET

 Participation financière : 50 %	 Participation financière : 20 %	 Participation financière : 15 %	 Participation financière : 15 %
--	--	--	--

